



EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2018

## VILLE DU BOUSCAT

## DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N° 15 :**

EXONERATION DES DROITS  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES  
COMMERÇANTS ET ARTISANS DE  
L'AVENUE DE LA LIBERATION CHARLES DE  
GAULLE ET DE LA ROUTE DU MEDOC

#### **Séance ordinaire du 26 Juin 2018**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Juin 2018

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bérengère DUPIN (à Denis QUANCARD), Odile LECLAIRE (à Gwénaél LAMARQUE), Françoise COSSECQ (à Agnès FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Daniel CHRETIEN), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Grégoire REYDIT (à Bénédicte SALIN), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE)

**Absent** :

**Secrétaire** : Jessica CASTEX

**DOSSIER N° 15 : EXONERATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE L'AVENUE DE LA LIBERATION  
CHARLES DE GAULLE ET DE LA ROUTE DU MEDOC**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

La qualité et le dynamisme de l'offre commerciale constituent une caractéristique forte de la commune du Bouscat, la notoriété de la Barrière du Médoc au sein la Métropole en étant notamment l'une des illustrations.

Depuis l'automne 2016, les travaux liés à la construction de la Ligne D du Tramway impactent fortement l'activité des commerces et de l'artisanat situés sur l'avenue de la Libération - Charles de Gaulle et sur la Route du Médoc. Près de 200 commerces sont aujourd'hui concernés.

La commune du Bouscat est présente à leurs côtés. Durant cette période complexe à appréhender pour ces acteurs économiques, il est en effet essentiel d'encourager et de stimuler un développement du commerce et des services en promouvant l'image économique du Bouscat, en mettant en place des actions et animations susceptibles de mettre en valeur le tissu économique local et en développant les capacités de stationnement de proximité.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement ont donc été mis en œuvre dans cette optique en termes d'actions de communication, d'animations ou d'une subvention allouée par le conseil municipal à l'association de commerçants de la Barrière du Médoc.

Pour compléter ce soutien, l'assemblée délibérante avait décidé, en 2017, une exonération totale des droits d'occupation du domaine public au profit des commerçants et artisans situés sur l'Avenue de la Libération - Charles de Gaulle et sur la Route du Médoc. Ces droits de voirie correspondent notamment à l'installation de panneaux mobiles sur trottoirs, à l'emprise des étalages, aux marquises, auvents ou bannes fixes.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de renouveler ce même dispositif d'exonération pour l'année 2018.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales L1311-5 à L1311-7, et L2213-6,

**VU** le Code de la Voirie Routière, en ses articles L113-2 et R 116-2,

**VU** la décision du Maire du 27 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article unique :** Exonère les commerçants installés sur l'avenue de la Libération - Charles de Gaulle – Route du Médoc des droits de voirie pour l'année 2018.

Fait et délibéré le 26 juin 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. JUNCA